

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

MENTIONS D'INFORMATION D'UN TRAITEMENT

La maîtrise des compétences numériques est un enjeu majeur pour l'avenir des élèves. Condition de leur insertion citoyenne, sociale et professionnelle, elle est désormais incluse dans l'ensemble des programmes scolaires.

Dans ce contexte, afin de favoriser le développement de ces compétences et la diversification des usages pédagogiques du numérique, les collectivités peuvent mettre en place un espace numérique de travail (E.N.T.) dans les écoles primaires.

Un E.N.T. est un ensemble intégré de services numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative, d'un ou plusieurs établissements de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur, dans un cadre défini par un schéma directeur des E.N.T. (S.D.E. T.). Il constitue un point d'entrée unifié permettant à l'utilisateur d'accéder, selon son profil et son niveau d'habilitation, aux services et contenus numériques offerts. Chaque parent et enfant possède un identifiant et mot de passe personnel communiqués par l'école.

Les modalités selon lesquelles sont organisées les relations entre l'Éducation nationale, l'école et la société chargée de fournir ce service sont une condition essentielle à la réussite de ce programme en direction de cette école. Elles sont définies dans une convention.

Dans ce cadre, l'inspecteur d'académie directeur académique des services de l'éducation nationale traite des informations concernant les élèves de l'école et leurs responsables légaux (<https://eduscol.education.fr/1050/espaces-numeriques-de-travail>).

Vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, d'un droit d'opposition, et de limitation du traitement.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter la DSDEN06 info.donnees06@ac-nice.fr ou le délégué à la protection des données : dpd@ac-nice.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits en matière de protection de vos données personnelles et de votre vie privée ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.